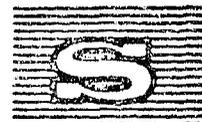


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



PROVISOIRE

S/PV.2365
24 mai 1982

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE TROIS CENT
SOIXANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 24 mai 1982, à 15 h 30

Président :	M. LING Qing	(Chine)
Membres :	Espagne	M. PINIES
	Etats-Unis d'Amérique	M. LICHENSTEIN
	France	M. LOUET
	Guyane	M. KARRAN
	Irlande	M. CRAIG
	Japon	M. NISIBORI
	Jordanie	M. NUSEIBEH
	Ouganda	M. OTUNNU
	Panama	M. KAM
	Pologne	M. WYZNER
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. WHYTE
	Togo	M. AMEGA
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY
	Zaïre	M. KAMANDA wa KAMANDA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau A-3550, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DES SEYCHELLES

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CREEE EN
APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 496 (1981) DU CONSEIL (S/14905)

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Conformément aux décisions prises lors de séances antérieures consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant des Seychelles à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, de la Barbade, du Bénin, du Botswana, de la Bulgarie, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, de l'Égypte, de la République démocratique allemande, de la Grenade, du Honduras, de la Hongrie, de l'Inde, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, des Maldives, du Mali, de Malte, du Mozambique, du Nicaragua, du Pakistan, de Sao Tomé-et-Principe, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Hodoul (Seychelles) prend place à la table du Conseil; M. Zarif (Afghanistan), M. Abada (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Roca (Argentine), M. Moseley (Barbade), M. Soglo (Bénin), M. Mogwe (Botswana), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Lpez del Amo (Cuba), M. Suja (Tchécoslovaquie), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Taylor (Grenade), M. Dario Lobo (Honduras), M. Racz (Hongrie), M. Krishnan (Inde), M. Srithirath (République démocratique populaire lao), M. Rabetafika (Madagascar), M. Zaki (Maldives), M. Traore (Mali), M. Gauci (Malte), M. Lobo (Mozambique), M. Chamorro Mora (Nicaragua), M. Naik (Pakistan), M. Cassandra (Sao Tome-et-Principe), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie) Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam) et M. Silovic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je tiens à informer les membres du Conseil du fait que j'ai reçu des lettres des représentants du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Maurice et de la République arabe syrienne, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion du point à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Maina (Kenya), M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne), M. Ramphul (Maurice) et M. El-Fattal (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. PINIES (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Avant tout, je voudrais saluer tout particulièrement le Ministre des affaires étrangères des Seychelles, M. Jacques Hodoul, et le remercier de sa présence à ce débat qui, naturellement, apportera une contribution considérable à nos délibérations.

Nous sommes ici réunis afin d'examiner le rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil, figurant dans le document S/14905. Comme les membres du Conseil le savent, après avoir examiné la plainte présentée par les Seychelles, nous avons décidé d'envoyer sur place une Commission d'enquête composée de trois membres du Conseil de sécurité pour enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression menée par des mercenaires le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, ainsi que pour chiffrer et évaluer les dommages économiques et présenter au Conseil de sécurité un rapport accompagné de recommandations.

M. Pinies (Espagne)

La délégation de l'Espagne voudrait adresser ses félicitations au Président de la Commission, M. l'Ambassadeur Carlos Ozores, du Panama, ainsi qu'aux représentants de l'Irlande et du Japon pour la diligence avec laquelle ils se sont acquittés du mandat du Conseil, en se rendant aux Seychelles, au Swaziland et en Afrique du Sud et en procédant à de nombreuses entrevues avec divers hauts fonctionnaires de ces pays, avec des témoins, et même avec les mercenaires détenus par les Seychelles. Les renseignements fournis par les mercenaires constituent une partie importante du rapport. Je dirais que le rapport est si intéressant qu'il se lirait comme un roman s'il n'était empreint d'une réalité dramatique. Comme la Commission le souligne, encore que le nombre des personnes ayant participé à l'agression soit peut-être peu élevé, étant donné la petite dimension des îles, cette agression a sérieusement menacé la souveraineté et l'indépendance du pays et fortement perturbé sa vie quotidienne. L'existence d'opérations de cette nature représente une véritable tragédie pour le déroulement normal des relations internationales.

Nous avons étudié avec un intérêt tout particulier les résultats de l'enquête et les conclusions de la Commission, et nous tenons à relever le fait, comme le représentant du Panama a eu l'occasion de le faire lorsqu'il a présenté le rapport au Conseil, que les renseignements dont disposait la Commission étaient loin d'être complets, en particulier en ce qui concerne l'origine et les antécédents de cette agression mercenaire. De même, la Commission indique qu'il est encore trop tôt pour évaluer de façon définitive les dommages causés à l'économie des Seychelles, mais les chiffres figurant dans le rapport relatifs au montant des dommages subis, ainsi qu'à la baisse des recettes provenant du tourisme et de son effet multiplicateur sur le reste de l'économie nous semblent revêtir suffisamment de gravité pour que nous nous sentions tenus d'appuyer les mesures à prendre à cet égard.

Comme le représentant du Panama l'a fait remarquer dans son intervention, bien que la Commission ait bénéficié de la pleine coopération des Gouvernements des Seychelles et du Swaziland, il est regrettable qu'il ne lui ait pas été permis de rencontrer le groupe de mercenaires qui ont fui le pays pour retourner en Afrique du Sud, à bord d'un avion saisi d'Air India. Etant donné que la

M. Pinies (Espagne)

Commission elle-même indique qu'elle n'a pas pu, pour cette raison, aboutir à une conclusion définitive et qu'il est possible qu'elle soit à même de disposer, à l'avenir, de nouveaux renseignements importants, provenant en particulier des procès actuellement en cours en Afrique du Sud, nous appuyons totalement la proposition contenue dans le document S/14905 et selon laquelle un rapport complémentaire pourrait être établi, au moment opportun, et présenté au Conseil.

Ma délégation approuve totalement les recommandations de la Commission, et c'est dans cet esprit que nous avons écouté avec un intérêt tout particulier la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles qui, à la fin de son intervention, a résumé lesdites recommandations de la façon suivante :

Lancer un appel aux pays Membres des Nations Unies pour qu'ils fournissent, par le biais d'un fonds approprié, une assistance financière, technique et matérielle à la République des Seychelles, pour lui permettre de faire face aux difficultés résultant de l'agression des mercenaires;

Demander aux pays Membres de collaborer pleinement à l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires;

Proposer de prolonger le mandat de la Commission afin de lui permettre d'achever son enquête et de soumettre un rapport complémentaire au Conseil.

Pour terminer, ma délégation voudrait appuyer les recommandations de la Commission d'enquête et, en même temps, dire qu'elle rejette de façon catégorique tous les actes perpétrés par des forces de mercenaires à l'encontre desquels la communauté internationale tout entière doit adopter toutes les mesures afin d'empêcher que de tels actes entravent le développement pacifique des nations.

M. WYZNER (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau aujourd'hui pour examiner le rapport de la commission d'enquête qu'il a créée en vertu de sa résolution 496 (1981) adoptée à l'unanimité à la suite de la plainte présentée par la République des Seychelles concernant l'invasion de son territoire, le 25 novembre dernier, par une bande de mercenaires.

A la 2314^e séance du Conseil, avant l'adoption de la résolution 496 (1981), la représentante des Seychelles nous a décrit les circonstances de cette invasion avortée. Aux paragraphes 60 à 65, le rapport de la Commission donne de plus amples détails. Nous avons également écouté avec beaucoup d'intérêt le résumé succinct des événements qui a été présenté, le 20 mai, par le Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, S. Exc. Jacques Hodoul.

Une étude attentive du corps du rapport ainsi que de ses annexes ne permet pas à un lecteur objectif de se méprendre quant à l'identité véritable du coupable. Les communiqués de presse relatifs à l'invasion et à ses séquelles ont jeté une lumière supplémentaire sur ce point. Je ne mentionnerai que trois d'entre eux, qui sont parus dans le New York Times du 22 avril, du 4 mai et du 10 mai 1982, sous les titres respectifs "L'Afrique du Sud est liée au coup d'Etat avorté", "Les témoignages lient les armes sud-africaines au coup" et "Le procès permet d'entrouvrir le rideau sur le réseau du service de renseignements de l'Afrique du Sud", plus ceux attachés au communiqué de presse No 5 de la Mission permanente des Seychelles, en date du 29 mars.

Il est évident que le régime raciste d'Afrique du Sud était au courant longtemps à l'avance des plans concernant l'invasion des Seychelles en vue de renverser son gouvernement légitime et qu'il approuvait explicitement ces plans et avait fourni une assistance matérielle substantielle pour leur réalisation - en bref, il avait orchestré cet acte criminel d'agression armée contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat Membre des Nations Unies, en violation flagrante des dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

Dans ce contexte, on peut comprendre pourquoi, comme en fait état le paragraphe 272 du rapport, la Commission n'a pas été en mesure d'interroger le chef des mercenaires ayant commis l'invasion, Mike Hoare "le fou", bien que nous ne pensions pas que cet inconvénient ait été bien grave étant donné les autres témoignages dont on a disposé.

M. Wyzner (Pologne)

Mais, comme on dit parfois, qu'y a-t-il là de nouveau? Le seul élément véritablement nouveau, dans cette affaire sordide, c'est la victime, la République des Seychelles, dont le nom vient s'ajouter à une longue liste. Combien de fois, dans le passé, les dirigeants de Pretoria ont-ils violé impunément la Charte des Nations Unies? Combien de ses dispositions ont-ils foulées aux pieds de façon flagrante? Nous connaissons tous, je pense, la réponse. Je pense également que nous savons pourquoi l'Afrique du Sud a pu pratiquer dans l'impunité sa politique d'apartheid, d'exploitation coloniale et d'agression armée.

Je me permettrai d'ajouter ici que nous voyons un lien organique évident entre le cas d'agression contre les Seychelles et une autre question concernant l'Afrique du Sud, que le Conseil de sécurité devrait examiner très prochainement, à savoir la mise en oeuvre de sa résolution 418 (1977), qui impose un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes au régime d'apartheid.

Ma délégation a étudié le rapport de la Commission avec intérêt. Il nous semble complet, riche d'éclaircissements et utile. Nous apprécions les efforts déployés par la Commission pour préparer un document aussi équilibré et objectif que possible. Nous comprenons également la façon prudente et sans passion avec laquelle elle a abordé certaines questions extrêmement délicates et son refus de s'écarter de deux principes juridiques fondamentaux : audiatur et altera pars et in dubio pro reo. Nous manquerions à nos devoirs si nous n'exprimions pas notre gratitude aux membres de la Commission pour leur dévouement et leurs efforts. Par ailleurs, je ne serais pas tout à fait franc si je ne disais pas aussi que nous aurions souhaité voir la Commission manifester moins de circonspection dans certaines de ses conclusions qui figurent au chapitre VI du rapport.

Ma délégation peut aisément approuver la partie du rapport concernant l'évaluation des dommages économiques puisqu'elle se fonde sur des renseignements fournis par la source la plus compétente, à savoir le Gouvernement des Seychelles.

Nous souhaitons également nous joindre aux autres représentants qui ont appuyé la prolongation du mandat de la Commission afin de lui permettre de préparer une mise à jour de son rapport qui tiendrait compte des preuves supplémentaires dont on dispose maintenant et, notamment, de celles qui sont apparues lors du procès des mercenaires impliqués.

M. Wyzner (Pologne)

Nous pensons également que la disposition qui figure à l'alinéa 2 du paragraphe 293 du rapport, qui demande que l'on fasse aboutir rapidement les travaux relatifs à une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, est opportune et très utile.

Le Conseil de sécurité peut certainement prendre toutes les mesures nécessaires qui auraient dû être prises depuis longtemps, pour discipliner, une fois pour toutes l'Afrique du Sud et ses "chiens de guerre" afin de l'empêcher à l'avenir de lancer une nouvelle agression.

Ma délégation est prête à contribuer à toute mesure que le Conseil pourrait décider de prendre à cet égard.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RUPIA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la gratitude de ma délégation aux membres du Conseil de sécurité pour nous avoir permis de participer à ces importantes délibérations.

Nous sommes naturellement très heureux de vous voir assumer la présidence du Conseil à un moment où le monde est en proie à des conflits violents. Nous avons été impressionnés par la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois. Pour la Tanzanie, qui entretient des relations étroites et fidèles avec la République populaire de Chine, votre présidence nous inspire confiance.

Je voudrais également féliciter l'ambassadeur Kamanda wa Kamanda qui, en tant que président pour le mois d'avril, a présidé de façon si compétente les travaux du Conseil de sécurité. En lui rendant hommage, je songe en particulier au privilège personnel que j'ai eu de travailler à ses côtés, ce qui m'a permis d'apprécier sa contribution remarquable à la cause africaine.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois encore pour examiner la plainte des Seychelles provoquée par l'agression flagrante commise par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud contre le peuple pacifique des Seychelles. A cet égard, ma délégation tient à dire combien elle a apprécié la déclaration si lucide, si objective et si pleine d'informations faite par le Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles. Le Conseil de sécurité est saisi du rapport de la Commission d'enquête créée en vertu de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité, qui figure au document S/14905. Nous félicitons les membres de la Commission, l'ambassadeur Typaldos, du Panama, M. Sezaki du Japon et M. Craig, de l'Irlande, qui ont réuni des données aussi importantes.

M. Rupia (Tanzanie)

Les événements du 25 novembre 1981 ont été une illustration parfaite de la politique générale d'agression menée par l'Afrique du Sud contre les Etats indépendants d'Afrique. Cette politique rendait toute naturelle l'agression contre la République des Seychelles, pays non aligné, ardent partisan de la lutte de libération contre l'apartheid, victime désignée de l'aventure mercenaire. Cette agression était dans la ligne de cette politique. Les Seychelles, qui occupent une situation stratégique dans l'océan Indien, donnent à cette action une signification spéciale, surtout si l'on songe à la résurgence des alliances dites stratégiques avec l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud, qui s'est arrogé le rôle de gendarme dans la région, a commis de nombreux actes d'agression contre les Etats voisins : l'Angola, le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique et la Zambie. C'est pourquoi renverser le gouvernement révolutionnaire des Seychelles et installer à sa place un régime fantoche faisait partie du grand dessein de l'Afrique du Sud à l'encontre des opposants à l'apartheid. Il est également troublant, pour tous les peuples épris de paix, de constater que certains pays trouvent dans le rôle que l'Afrique du Sud s'est arrogé une source de réconfort, ce qui ajoute une nouvelle dimension à l'ensemble du conflit dans la région de l'Afrique australe. Naturellement, le résultat immédiat a été l'intensification des efforts entrepris par le régime d'apartheid pour déstabiliser la région et ses environs.

Les activités de l'Afrique du Sud contre les opposants à l'apartheid sont sans égales. Ses constantes incursions armées au Mozambique, sa perpétuelle politique d'intimidation et de chantage à l'égard des Etats voisins, y compris l'occupation continue de l'Angola du Sud, l'utilisation du territoire international de la Namibie que l'Afrique du Sud occupe illégalement en en faisant une plate-forme pour cette agression, et de nombreuses autres activités terroristes, font partie intégrante de cette politique. Il ne faut pas permettre que cela continue; il ne faut pas permettre surtout que ces activités recueillent l'approbation de certains membres du Conseil. Les arguments présentés pour empêcher la condamnation de l'Afrique du Sud ne peuvent être considérés comme valables, à la lumière des preuves abondantes de sa responsabilité devant le monde, et qui ne laissent aucun doute sur sa culpabilité. Depuis que cet acte odieux a été commis contre les Seychelles, les révélations apportées par les rapports de la presse internationale et par les témoignages des mercenaires eux-mêmes se passent d'explications. Ce qui s'est passé aux Seychelles le 25 novembre 1981 est une continuation de la politique

M. Rupia (Tanzanie)

sud-africaine qui consiste à installer des régimes fantoches, choisis sur mesure pour faciliter la déstabilisation des Etats africains indépendants. L'utilisation de fantoches dans de telles aventures criminelles n'a pas commencé avec les Seychelles. Le traître Savimbi, qui a été à la solde de l'Afrique du Sud avant et après l'indépendance de l'Angola, n'a pas cessé ses activités contre son propre pays. Les Savimbis et les Manchams se targuent de figurer sur la même feuille de paie que les soldats de fortune bien connus, tels que Mike Hoare. En ce qui me concerne, tous les fantoches doivent être condamnés comme leurs maîtres et ceux qui font partie de leurs conspirations - les "chiens de guerre" mercenaires. Nous tenons à déclarer avec force que la débâcle des Seychelles le 25 novembre 1981 a été l'oeuvre du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

La communauté internationale se trouve maintenant face à des preuves évidentes qui montrent bien que l'Afrique du Sud était au courant de l'expédition et qu'elle l'a, en fait, sanctionnée. La conduite des autorités sud-africaines et la partialité avec laquelle elles ont traité toute l'affaire ne laissent aucun doute quant à leur participation. Les mercenaires sont venus d'Afrique du Sud et la plupart d'entre eux sont des membres actifs des forces de sécurité de ce pays. C'est pourquoi, lorsqu'ils ont été battus par les vaillantes forces de défense des Seychelles, et lorsqu'ils ont été forcés de s'enfuir et de détourner l'avion d'Air India, les mercenaires n'ont pas hésité à se rendre en Afrique du Sud, d'où ils venaient. Le rapide acte de clémence et la prompte libération de la plupart des mercenaires ont jeté une première lumière sur l'engagement total du Gouvernement sud-africain dans toute cette affaire. Le silence officiel qui a suivi en la matière et le refus de permettre aux membres de la Commission d'enquête d'interroger les mercenaires sous prétexte que : "les preuves données à la Commission des Nations Unies pourraient être préjudiciables" et qu'il fallait tenir compte également de la règle sub judice, montrent à quel point le régime d'apartheid était compromis.

Evidemment, le gouvernement raciste ne peut accuser les mercenaires de posséder des armes car c'est lui qui les a fournies. Il ne peut pas les accuser d'avoir conspiré pour semer le trouble hors de l'Afrique du Sud puisque toute l'expédition a été préparée et financée par lui.

M. Rupia (Tanzanie)

Si l'on prend en considération tous ces facteurs, ma délégation se demande si ce qui se passe maintenant en Afrique du Sud est réellement un procès, car que peut-on attendre d'un système qui se rend lui-même complice d'un crime? Que peut-on attendre d'un système qui, au départ, a décidé d'ignorer totalement le crime et de libérer les mercenaires? En vérité, le système "juridique" sud-africain, étant l'incarnation même de l'odieux système de l'apartheid ne saurait punir ceux qui commettent des crimes au service de ce régime raciste.

Le raid sur les Seychelles par une bande de mercenaires n'est pas le premier qui a lieu contre un Etat africain indépendant épris de paix. Depuis le début des années 60, de nombreux complots mercenaires ont été fomentés et réalisés. A ce jour, la possibilité d'une agression mercenaire demeure une menace grave pour la souveraineté et l'indépendance de nombreux petits Etats en Afrique ainsi que dans le monde en développement. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité doit se prononcer catégoriquement contre le mercenariat. Il doit condamner l'Afrique du Sud, sinon il risquerait d'être taxé de tolérance à l'égard de cet odieux système.

Le Gouvernement de la Tanzanie s'oppose à toutes les activités de mercenariat car il s'agit là, à nos yeux, de manifestations criminelles contre la paix. La communauté internationale doit promulguer de toute urgence un instrument universellement accepté qui interdira tous les actes consistant à recruter, utiliser, financer et instruire des mercenaires.

Nous avons appris avec consternation les contre-initiatives de certains pays occidentaux au cours de l'examen de ce point, tant en Sixième Commission qu'au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Il nous paraît étrange que les pays mêmes qui ont qualifié les mouvements de libération nationale de "groupes terroristes" aient trouvé logique de s'allier à des régimes qui financent et utilisent des mercenaires en Afrique et ailleurs.

Faisons donc face à la réalité et déclarons que les activités des mercenaires vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international. Les nations doivent dénoncer le concept même du "mercenariat" en tant que crime contre l'humanité, de menace contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

M. Rupia (Tanzanie)

Comme la Commission l'escomptait, le Conseil se doit d'examiner à nouveau la plainte déposée par les Seychelles, au fur et à mesure que de nouvelles preuves apparaissent, et de présenter un nouveau rapport. Cela s'avère particulièrement nécessaire si l'on tient compte de l'enquête inadéquate sur les aspects politiques, car ils ont une grande importance en ce qui concerne les antécédents et le financement de l'agression mercenaire, comme la Commission en avait été priée dans la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité.

Cependant, ma délégation se félicite des aspects économiques des recommandations, notamment de ceux qui ont trait aux graves bouleversements économiques causés par l'agression mercenaire. Nous souhaitons que la communauté internationale réponde positivement à l'appel lancé pour aider les Seychelles et leur permettre de réparer leurs structures et leurs équipements endommagés, et surtout de remettre sur pied leur économie en contribuant généreusement au Fonds spécial. A cet égard, nous apprécions la bonne volonté manifestée par la France, qui souhaite jouer un rôle particulier dans la coordination des ressources à cette fin.

Je ne saurais conclure cette intervention sans rendre hommage au peuple héroïque des Seychelles pour ce qu'il a fait au nom de l'Afrique. La défaite de l'Afrique du Sud aux mains des forces révolutionnaires des Seychelles constitue l'acte d'un peuple courageux épris d'indépendance et résolu à la défendre. La Tanzanie a déjà promis sa solidarité totale au peuple des Seychelles. Nous tenons à l'assurer que nous serons toujours à ses côtés, même au moment difficile de la reconstruction économique. A cette fin, la Tanzanie est prête à apporter sa modeste contribution au Fonds volontaire que doit créer le Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Botswana, S. Exc. l'Honorable Archibald Mogwe, qui désire intervenir en sa qualité de Président du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOGWE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Le paragraphe 1 du dispositif de la résolution CM 906 (XXXVIII), relative à l'agression de mercenaires contre la République des Seychelles, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en février 1982, déclare ce qui suit :

"Félicite le courageux peuple des Seychelles et son gouvernement pour leur victoire retentissante contre les vils mercenaires à la solde de l'impérialisme international."

Cette phrase cinglante renferme les éléments capitaux de la question dont est saisi le Conseil de sécurité;

Au cours de ces derniers jours, tous les orateurs ont fait l'éloge du peuple et du Gouvernement des Seychelles. Tous les orateurs ont condamné l'attaque de mercenaires qui a ébranlé la paix, troublé la vie, endommagé et détruit des biens et bouleversé l'économie de cet Etat insulaire de quelque 63 000 habitants. Et ce n'est pas tout car l'attaque a également entraîné des blessures et causé des morts.

Le courageux peuple des Seychelles s'est dressé contre l'agression et a rapidement stoppé l'attaque en défendant la souveraineté et l'intégrité territoriales de son pays. Le Botswana le salue; le Conseil des ministres de l'OUA le félicite. En tant que Président en exercice de ce Conseil, je suis particulièrement heureux de constater la solidarité manifestée dans la condamnation de l'agression mercenaire contre ce pays africain, indépendamment de toutes les différences qui pourraient exister dans d'autres domaines de nos activités politiques.

Le monde a été informé du fait que l'objectif de cet odieux et sinistre complot déjoué le 25 novembre 1981 était de capturer tous les dirigeants, renverser le gouvernement et réinstaller l'ancien chef d'Etat. J'ai bien dit : "capturer tous les dirigeants". Il faut bien reconnaître que les coups d'Etat sans effusion de sang sont rares et que cette aventure aurait pu entraîner des pertes en vies humaines.

M. Mogwe (Botswana)

Le Gouvernement des Seychelles, les membres de la Commission, comme cela figure dans le rapport, et les moyens d'information ont clairement identifié les mercenaires, leur pays d'origine ou leur résidence temporaire, leurs appellations, leur manière d'opérer et le lieu où ils se sont réfugiés. Ce tableau de déshonneur comprend des noms de mercenaires célèbres, tels que Mike Hoare, Dolinscheck - de son propre aveu, membre du Service national de renseignements généraux de l'Afrique du Sud - et Puren, un diplômé de la crise du Congo.

M. Mogwe (Botswana)

La présence de mercenaires expérimentés et non point simplement d'un groupe d'aventuriers, mais des professionnels dont certains sont encore en service actif dans leur pays, la tenue de réunions régulières de planification, l'assemblage de matériel militaire élaboré, la délivrance de passeports sous de faux noms et la rapidité avec laquelle celui de Puren a été émis, l'utilisation de terrains d'essais d'armes, la facilité avec laquelle un nombre si important d'hommes a pu passer les formalités de la douane, de l'immigration et de la sécurité, sans être fouillés, en bref, la facilité, la liberté et la franchise avec lesquelles les mercenaires ont mené à bien en Afrique du Sud les préparatifs de leur coup ne font que susciter l'incrédulité quand l'Afrique du Sud proteste en disant qu'elle n'est pour rien dans cette tentative de coup d'état.

Nous apprécions et reconnaissons l'unanimité avec laquelle le Conseil de sécurité a appuyé la recommandation selon laquelle le présent rapport devrait être considéré comme un rapport intérimaire et le mandat de la Commission prolongé afin de lui permettre de poursuivre sa recherche méthodique et méticuleuse de la vérité et de préparer, pour le soumettre, un rapport complémentaire. Le champ de l'enquête se limite maintenant aux mercenaires se trouvant à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même. Le Conseil de sécurité doit pouvoir attendre du Gouvernement de l'Afrique du Sud toute l'aide possible que la Commission jugerait nécessaire. Il devrait demander à l'Afrique du Sud toute sa coopération afin de faciliter l'enquête.

Ce qui nous préoccupe ici en ce moment, c'est d'abord et avant tout la question des Seychelles. Mais la question plus vaste du mercenariat est un problème qui préoccupe les nations du continent africain tout entier.

L'Organisation de l'unité africaine a adopté une convention qui, par définition, exclut les membres de la communauté internationale dans son ensemble. Toutefois, notre objectif ultime est l'adoption d'une convention mondiale par la communauté internationale.

M. Mogwe (Botswana)

La question des mercenaires d'autres nations et d'autres continents peut au mieux être réglée dans le cadre d'une convention des Nations Unies. Nous savons que certains pays occidentaux ont promulgué une législation interdisant que leurs ressortissants soient recrutés pour des guerres étrangères. Cependant, le fait que des mercenaires continuent d'être ouvertement recrutés à l'Ouest au moyen de petites annonces de magazines, montre que des mesures législatives telles que le Neutrality Act des Etats-Unis et le Foreign Enlistment Act du Royaume-Uni, pour ne citer que deux exemples, sont tout à fait insuffisantes. C'est pourquoi nous nous félicitons de la recommandation concernant l'élaboration d'une convention internationale contre le mercenariat.

Hier, il y avait des mercenaires au Congo et en Angola, au Bénin et au Zimbabwe. Ils sont aujourd'hui aux Seychelles. Chacun peut se demander où ils seront demain.

Ce qui n'est pas en question toutefois, c'est le fait que si la communauté internationale accepte et défend sincèrement le principe du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, leur droit d'adopter, sans y être incités et sans pression aucune, le système idéologique et socio-économique de leur choix, si les principes fondamentaux de leur qualité d'Etat sont tenus pour sacro-saints et inviolables, à savoir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires d'autres Etats, si les desseins hégémonistes et les tentatives d'obtenir des sphères d'influence impérialistes peuvent être, non seulement limitées, mais complètement éliminées, si aucun pays ne fournit un havre aux mercenaires et si chacun adopte des mesures législatives interdisant à ses ressortissants de s'engager comme mercenaires, le glas aura sonné pour les mercenaires.

Nous félicitons le valeureux peuple des Seychelles et son gouvernement de leur retentissante victoire sur les mercenaires à la solde de l'impérialisme international.

Les membres de la Commission ont dit, et cela a été généralement reconnu par tous les orateurs, que la République des Seychelles, à la suite de cette invasion, a souffert de dégâts matériels considérables. Le Ministre des affaires étrangères des Seychelles a dressé la liste des besoins de son pays. Ce qu'il faut dire et dire très haut, afin que les sourds eux-mêmes l'entendent, c'est qu'à la suite de cette attaque

M. Mogwe (Botswana)

condamnables contre les Seychelles, le Gouvernement de ce pays a été dans l'obligation de détourner de maigres ressources destinées à des projets essentiels de développement en vue de réparer les dommages causés et de renforcer sa sécurité et son système de défense.

La générosité de la communauté internationale en cas d'extrême nécessité est bien connue. Nous n'avons aucune raison de croire que le triste sort du peuple et du Gouvernement des Seychelles sera méconnu et que sa courageuse conduite ne sera ni louangée ni récompensée. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation tendant à établir un fonds de contributions volontaires ayant pour objet de soulager dans une certaine mesure les difficultés et les souffrances du peuple des Seychelles.

Au nom du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine et au nom de mon pays, le Botswana, je remercie le Conseil de m'avoir permis de prendre part à ce débat. J'ai contrevenu à l'usage en ne vous félicitant pas, Monsieur le Président, de présider le Conseil de sécurité pour le mois de mai. Il n'y avait point là négligence de ma part, mais intention délibérée, non point parce que vous ne méritez pas les aimables paroles qui vous ont été adressées, mais parce que les personnalités qui ont parlé avant moi vous ont rendu tous les hommages possibles et que je puis seulement associer ma délégation et le Conseil des Ministres de l'OUA à tout ce qui a été dit concernant votre personne, votre pays, et la confiance que nous avons tous placée en vous.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Botswana des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit comme à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est la représentante du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme NGUYEN NGOC DUNG (Viet Nam) : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste du Viet Nam voudrait vous exprimer tout d'abord ainsi qu'aux autres membres du Conseil ses sincères remerciements pour lui avoir donné la possibilité de participer au travail du Conseil sur ce sujet important du coup d'Etat armé avorté contre la République des Seychelles en novembre 1981.

Ma délégation a suivi avec attention l'intervention claire et convaincante de S. Exc. M. Jacques Hodoul, Ministre des affaires étrangères des Seychelles, et partage pleinement son évaluation du résultat de la Commission d'enquête et des mesures à prendre dans les jours à venir.

Tout comme les représentants des pays qui m'ont précédée à cette tribune, nous regrettons qu'en dépit des efforts déployés par les membres éminents de la Commission d'enquête, le résultat se soit avéré très limité quant à la détermination de l'origine du financement et de l'organisation de cette agression. Cette grande lacune est due au fait que la Commission s'est vu refuser par les autorités de l'Afrique du Sud tout contact avec les mercenaires qui étaient rentrés en Afrique du Sud après leur forfait, afin de les interroger.

Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam)

Cet empêchement par l'Afrique du Sud n'a pas pu étouffer la vérité. La presse, malgré ses limitations, a déjà bien révélé l'essentiel - c'est-à-dire que les responsables de cette opération visaient à renverser le Gouvernement des Seychelles - avec les indications sur le plan établi, la source du financement, la fourniture des armes, le tout avec des détails sur le rôle incontestable d'un service des forces armées sud-africaines dénommé "les Renseignements militaires" et le "Service national de renseignements".

L'opinion internationale s'accorde pour conclure que l'agression armée avortée a bien été conçue et préparée en Afrique du Sud et que la plupart des mercenaires avaient servi dans les forces armées de l'Afrique du Sud. Cette révélation ne surprend personne, puisque ce régime raciste s'obstine à mener sa politique odieuse d'apartheid et d'oppression contre les pays voisins et au mépris d'une condamnation internationale unanime.

Ce coup de force manqué contre la jeune République des Seychelles n'est pas un cas isolé, loin de là. Pour ne parler que du seul continent africain, au cours de la dernière décennie le même scénario s'était déroulé, à quelques différences près, à Conakry, à Cotonou, au Congo, au Zaïre, au Zimbabwe, aux Comores, et contre l'Angola, le Mozambique, le Togo, etc. Dans d'autres continents également, cette forme d'intervention armée, de déstabilisation, au moyen du mercenariat, est devenue un fléau dangereux pour les jeunes Etats nouvellement indépendants, encore rudement éprouvés par les longs efforts de la lutte de libération.

Cette profusion de coups de force, d'attentats politiques, d'interventions armées qui tendent à se généraliser actuellement n'est pas due au hasard. Elle s'explique bien par les plans d'endigement des mouvements de libération nationale et par la politique d'hégémonisme menée par des forces impérialistes et réactionnaires internationales, qui ne peuvent souffrir que leurs anciennes colonies ou leurs anciens vassaux puissent accéder à l'indépendance ou à l'autodétermination et osent choisir une voie de développement qui n'est pas la leur. Dans le contexte mondial, où les actes de guerre directe ne sont pas toujours payants, les milieux impérialistes, colonialistes et réactionnaires ont souvent recours à des méthodes sournoises et déguisées comme le mercenariat.

Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam)

Dans notre région du Sud-Est de l'Asie, il existe à l'heure actuelle un nouveau type de mercenaires que les milieux réactionnaires hégémonistes ont recrutés dans les rangs mêmes des ressortissants de pays indochinois, en particulier parmi les réfugiés qui ont quitté le pays à la suite de la guerre ou en raison de difficultés économiques. Sous des couvertures diverses - notamment des camps de réfugiés - des centres d'entraînement militaire de mercenaires sont établis et fonctionnent à plein sur le territoire des pays voisins, des pays d'Indochine, afin de déstabiliser ces pays. Ce type de mercenariat est particulièrement dangereux, car il engendre un état permanent d'insécurité de mi-paix, mi-guerre, causant des souffrances indicibles aux pays victimes de ces activités.

C'est pourquoi le Viet Nam, en toute connaissance de cause, souscrit pleinement à la proposition du ministre Jacques Hodoul en vue de l'élaboration et de l'adoption rapides d'une convention internationale avec des dispositions effectives afin de combattre ce fléau infernal du mercenariat.

Il est à souhaiter que cet instrument juridique soit rédigé de façon à s'appliquer non seulement aux mercenaires mais surtout aux Etats qui les recrutent, les financent et les utilisent, et qui entretiennent sur leurs territoires des camps de formation, déguisés sous différentes couvertures. Il faudrait aussi que cette convention prévoie des peines sévères tant à l'égard des mercenaires que des Etats qui utilisent ceux-ci comme un instrument de leur politique d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

Nous considérons le mercenariat comme un délit international, un acte de terrorisme international qui menace gravement la souveraineté, l'intégrité territoriale et, dans certains cas, l'existence même de nombreux Etats nouvellement indépendants.

Pour le cas de la République des Seychelles dont notre Conseil est actuellement saisi, ma délégation se joint à tous les pays non alignés et à d'autres pays pour exprimer notre respect et notre admiration au peuple et au Gouvernement seychellois, qui osent défier toutes les intrigues impérialistes, se tenant avec fermeté et courage du côté de toutes les causes justes, en dépit de toutes les menaces, et qui travaillent sans relâche et avec esprit de suite pour faire de

Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam)

l'océan Indien une zone de paix, dénucléarisée et sans bases militaires. Peut-être est-ce cette courageuse position de la République des Seychelles qui a fait d'elle une épine aux yeux des auteurs de guerre et est devenue la cible de ceux-ci. Que la République des Seychelles soit bien assurée que toute l'humanité éprise de justice se tient à son côté.

Nous voulons à cette occasion citer un extrait de ce que le Président du Conseil d'Etat de notre pays, S. Exc. M. Truong Chinh, a exprimé dans son télégramme adressé au Président de la République des Seychelles, S. Exc. M. France Albert René, aussitôt après l'événement :

"La grande victoire remportée par les forces armées et le peuple seychellois sur les tentatives d'agression contre la République des Seychelles démontre encore une fois que ceux-ci sont à même de défaire tous les desseins des impérialistes et des réactionnaires pour défendre avec efficacité l'indépendance nationale et l'intégrité de son pays.

Le Viet Nam réaffirme à cette occasion son entière solidarité et son soutien énergique au peuple et au Gouvernement des Seychelles dans leur lutte pour la défense et la construction de la République seychelloise développée et prospère."

Ma délégation demande en conclusion aux membres du Conseil de bien vouloir donner bonne suite aux propositions justes et logiques présentées par le Ministre de la République des Seychelles en vue de l'établissement d'un fonds spécial d'aide d'urgence afin de compenser les pertes considérables causées par cette agression, de l'élaboration dans les meilleurs délais de la convention internationale sur le mercenariat et de la prolongation du mandat de la Commission d'enquête afin de réunir les conditions nécessaires d'un procès dont la communauté internationale attend à juste titre la tenue.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter cordialement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Permettez-moi d'exprimer la conviction que sous votre direction compétente, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je tiens à rendre hommage à votre éminent prédécesseur, S. Exc. M. Kamanda wa Kamanda, ambassadeur du Zaïre, de la façon compétente dont il s'est acquitté de ses fonctions.

Je voudrais également vous remercier de l'occasion qui m'a été offerte de prendre part à ces débats au nom de la délégation bulgare.

Le Conseil de sécurité s'est déjà penché une fois sur la question de l'attaque d'un groupe de terroristes contre la République des Seychelles, une attaque qui a échoué grâce à la vigilance et aux mesures efficaces prises par les forces armées de ce pays.

Ma délégation note avec une profonde préoccupation que les cas d'emploi de mercenaires, pour les fins d'une politique de déstabilisation et de terreur, à l'encontre des pays nouvellement libérés et des mouvements de libération nationale, surtout dans la région africaine, se sont multipliés et aggravés.

Il est évident que ces actes s'inscrivent dans le cadre des tentatives des cercles impérialistes et réactionnaires de réprimer par la force la lutte des peuples pour la libération nationale ou de les détourner de leur voie librement choisie de développement économique et social. C'est là une nouvelle manifestation des aspirations absurdes à restaurer, à la fin du XX^{ème} siècle, sous une forme ou sous une autre, la domination coloniale ou semi-coloniale sur ces peuples et territoires. D'autre part, les agissements agressifs contre l'intégrité territoriale de la République des Seychelles ne peuvent pas être dissociés des processus négatifs qui se déroulent dans la région de l'océan Indien à la suite d'une intensification dangereuse de la présence militaire de certaines puissances impérialistes.

Ma délégation a attentivement examiné le rapport de la Commission d'enquête et trouve qu'il est fort utile. En même temps, nous nous associons au point de vue exprimé par S. Exc. le Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, M. Jacques Hodoul, qui a souligné dans son intervention claire et précise que :

M. Tsvetkov (Bulgarie)

«le rapport, en dépit du désir manifeste de la Commission de remplir intégralement le mandat qui lui a été confié, n'élucide pas pleinement l'origine, les antécédents et le financement de l'agression contre la République des Seychelles.» (S/PV.2359, p. 19/20)

Qu'on me permette d'exprimer à cet égard l'espoir de la délégation bulgare que ces lacunes seront éliminées et que le Conseil donnera mandat à la Commission de compléter le rapport par des faits nouveaux, ce qui permettrait d'obtenir une information complète sur la question. Néanmoins, les faits disponibles ont démontré de manière irréfutable que l'attaque contre les Seychelles avait été inspirée, organisée et mise en oeuvre avec la participation directe du régime raciste de Pretoria. Elle a été préparée avec l'approbation des services spéciaux sud-africains et perpétrée avec des armes et des mercenaires fournies et recrutés par les forces armées sud-africaines. D'après les révélations du chef de la bande, le Gouvernement raciste avait décidé de principe, en septembre 1981, la mise en oeuvre de ce plan d'invasion, qui visait en particulier le renversement du Gouvernement légitime des Seychelles.

Ce qui est particulièrement grave, c'est que cet acte n'est pas isolé. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique extrêmement dangereuse de Pretoria, bien connue de la communauté internationale. Il est un chaînon de plus dans la longue série des crimes perpétrés par les racistes qui continuent leur occupation illégale de la Namibie et poursuivent leurs actes d'agression contre les Etats voisins.

Cela étant, il ne fait aucun doute que la responsabilité entière et directe de l'attaque des mercenaires et des actes de terrorisme aérien et de prise d'otages qui s'en sont ensuivis tombe sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud. La pleine responsabilité, en vertu des normes du droit international, comprend tout à fait aussi la responsabilité des dommages directs et indirects causés à la République des Seychelles à la suite de cet acte d'agression. Il convient de souligner également que ce n'est pas la première fois que l'emploi de la force armée et le terrorisme, encouragés par les cercles impérialistes et réactionnaires, portent de graves atteintes au développement économique des pays nouvellement libérés qui font face déjà à des problèmes sociaux et économiques compliqués, hérités de l'époque coloniale.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

L'examen du rapport de la Commission d'enquête créée par le Conseil de sécurité n'est qu'une nouvelle confirmation du fait que l'attaque perpétrée contre les Seychelles constitue une violation flagrante de la Charte de l'ONU et des normes du droit international. Le régime raciste de Pretoria est politiquement et juridiquement pleinement responsable de ces actes illégaux.

Dans ce contexte, il est évident que tous ceux qui encouragent ce pays sur cette voie d'aventurisme et de terrorisme international, en lui manifestant ouvertement leur amitié, portent aussi leur part de responsabilité.

Je voudrais réaffirmer dans cette enceinte le plein appui de mon gouvernement et du peuple bulgare à la juste cause du Gouvernement et du peuple des Seychelles. Nous espérons que, se basant sur le rapport de la Commission d'enquête et sur les conclusions qui seront tirées des débats actuels, le Conseil de sécurité prendra des mesures efficaces appropriées en vue de la mise au point encore plus complète de tous les aspects des événements du 25 novembre 1981 et en vue de l'élimination définitive des conséquences négatives de l'attaque barbare.

D'autre part, l'attaque des mercenaires contre les Seychelles est une nouvelle preuve qu'il est nécessaire de parachever l'élaboration d'une Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.

De l'avis de la délégation bulgare, l'intervention adéquate et efficace du Conseil de sécurité contribuera, sans aucun doute, de manière décisive à prévenir de pareils actes dans l'avenir; elle contribuera aussi au renforcement de la Charte et de l'efficacité de l'Organisation mondiale.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois): Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SILOVIC (Yougoslavie)(interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis persuadé que votre compétence bien connue et votre vaste expérience apporteront une contribution importante aux travaux du Conseil de sécurité, comme nous en avons déjà eu la preuve au cours des délibérations sur deux questions délicates et importantes. Je me sens également tenu de rendre hommage à votre prédécesseur, S. Exc. M. Kamanda wa Kamanda, ambassadeur du Zaïre, pour la compétence avec laquelle il a rempli ses fonctions au cours du mois d'avril, non moins lourd de difficultés.

Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à ma délégation d'exprimer son point de vue concernant la plainte des Seychelles en raison de cette attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce petit Etat non aligné. Nous avons attentivement écouté le compte rendu détaillé de cet événement et de ses conséquences présenté au Conseil de sécurité par S. Exc. M. Jacques Hodoul, Ministre des affaires étrangères des Seychelles, et dont nous le remercions.

Nous adressons un hommage particulier aux membres de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité pour le travail qu'ils ont accompli et le rapport complet

et détaillé qui a été élaboré au titre de la résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, et qui a été présenté par le représentant du Panama.

Je voudrais à présent commenter les résultats fondamentaux du travail de la Commission d'enquête ainsi que les messages provenant de son rapport dans le document portant la cote S/14905 du 15 mars 1982.

Il est évident que l'action menée par les mercenaires le 25 novembre 1981 aux Seychelles représente un exemple classique et une illustration parfaite de la manière dont les actes d'agression et le renversement de gouvernements dits indésirables sont planifiés, spécialement dans de petits pays indépendants et la plupart du temps non alignés. Nous avons assisté à des cas semblables en Afrique, en Amérique latine et ailleurs. Au cours des entretiens avec les membres de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères et de l'information de l'Afrique du sud a déclaré que, en Afrique même, il y avait eu 55 coups d'état au cours des trente dernières années. M. Botha a oublié de dire combien d'entre eux ont été inspirés et soutenus par son propre pays.

L'objectif de cette action des mercenaires aux Seychelles, planifiée, organisée et équipée clandestinement par un pays qui a été si souvent condamné ici pour son utilisation de la force et ses actes d'agression contre ses voisins, visait de toute évidence le renversement du Gouvernement légal de la République des Seychelles. Selon nous, le rapport de la Commission d'enquête et les entretiens menés par les membres de la Commission avec les autorités sud-africaines indiquent sans aucune équivoque que cette action des mercenaires a été planifiée à partir de l'Afrique du Sud elle-même. Il ne fait aucun doute que le régime raciste d'Afrique du Sud était non seulement au courant de cette action et l'a autorisée, mais qu'il a même participé de façon directe à son organisation et à sa réalisation. Les démentis officiels des ministres et des responsables en Afrique du Sud au cours des entretiens avec les membres de la Commission ne font pas le poids devant des faits qui prouvent la validité et le bien-fondé des accusations à l'encontre de l'Afrique du Sud. Les témoignages fournis par les mercenaires qui ont été faits prisonniers et le fait que la plupart d'entre eux sont des citoyens sud-africains, certains même

des fonctionnaires des services de renseignements ou des responsables militaires du régime raciste, sont une autre preuve de la participation de l'Afrique du Sud à cet acte d'agression.

L'attaque mercenaire contre les Seychelles est en fait un double crime, une double violation du droit international : car il s'agit, premièrement, d'une agression contre la souveraineté d'un Etat et, deuxièmement, d'un détournement d'avion et d'une prise d'otages. Aucune de ces actions ne devrait être tolérée par la communauté internationale et, surtout, par les Nations Unies. Le Conseil de sécurité devrait réagir conformément à ses responsabilités et obliger l'Afrique du Sud à se plier aux normes du comportement international.

La Yougoslavie ne peut rester impassible devant le fait qu'un petit pays non aligné est victime d'une agression extérieure et d'un recours flagrant à la force. Cet acte de terrorisme constitue non seulement une agression contre le peuple des Seychelles et son gouvernement légal, mais aussi contre tous les peuples du monde épris de paix, contre les principes fondamentaux et les normes du comportement international et contre la Charte des Nations Unies.

L'agression contre les Seychelles a entraîné des dégâts matériels, financiers et économiques considérables qui devraient faire l'objet de compensations, et il ne fait aucun doute que l'Afrique du Sud porte la pleine responsabilité de ces dommages.

Nous appuyons les recommandations de la Commission d'enquête tendant à ce qu'une assistance financière, technique et matérielle soit accordée aux Seychelles par les Etats Membres et les institutions spécialisées, dans le but d'effacer les conséquences de l'agression et que cette assistance soit canalisée par un fonds spécial. La délégation yougoslave considère que l'assistance internationale aux Seychelles ne devrait diminuer en rien l'obligation de l'Afrique du Sud de verser des compensations pour les dommages causés par ses activités subversives et illégales, non seulement aux Seychelles, mais également dans d'autres pays voisins, qui sont devenus les victimes de l'impudence et de la brutalité du régime raciste.

Dans ce contexte, la délégation yougoslave voudrait tout particulièrement souligner la nécessité d'un travail plus rapide et plus efficace en vue de l'élaboration définitive d'une convention internationale contre le recrutement,

l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Nous espérons que l'attaque contre les Seychelles et le rapport de la Commission d'enquête favorisent le déploiement des efforts les plus vifs dans cette direction et qu'un texte de convention concerté sera adopté le plus tôt possible.

La délégation yougoslave espère qu'après l'examen du rapport de la Commission d'enquête, le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour empêcher que ne se reproduisent dans l'avenir des tentatives semblables visant à déstabiliser des pays et à mettre leur sécurité en danger, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité dans les régions concernées et au-delà.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois): Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Barbade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOSELEY (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier, et par votre intermédiaire remercier les autres membres du Conseil de sécurité pour l'occasion que vous m'avez offerte de prendre la parole devant le Conseil. Je voudrais également vous dire le plaisir que j'éprouve personnellement à vous voir présider les travaux du Conseil pendant le mois de mai, en une période si troublée. Nous avons vu de nombreuses preuves du fait que les travaux du Conseil bénéficient grandement de votre habileté diplomatique et de votre sagesse, qui sont la marque séculaire de votre pays.

En plus d'une occasion, mon propre pays a fait face à des menaces d'insurrection et d'invasion de la part de forces mercenaires. En conséquence, le Gouvernement de la Barbade éprouve une sympathie toute spéciale pour les Seychelles à l'occasion de l'épreuve si traumatisante dont ce pays a fait l'expérience le 25 novembre 1982.

Chaque fois qu'elle en a eu la possibilité, la Barbade a dit et redit l'horreur que lui inspirent les activités de mercenaires, sous n'importe quelle forme. La Barbade a été l'une des délégations qui ont demandé l'inscription du point sur "L'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires" à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. La Barbade figurait parmi les coauteurs de la résolution 34/140 de l'Assemblée générale qui a créé le Comité spécial. La Barbade a été un membre actif de ce Comité.

Le Gouvernement et le peuple de la Barbade considèrent le mercenariat comme un crime contre l'humanité. C'est un crime qui, de l'avis de mon pays, devrait être considéré comme d'autant plus dangereux que des lacunes juridiques permettent aux coupables d'échapper au châtement. La Barbade est convaincue que les pays épris de paix et tous les peuples civilisés du monde entier devraient adopter toutes les mesures possibles pour éliminer ce danger de la scène internationale.

M. Moseley (Barbade)

La lâche attaque commise contre la République des Seychelles par une bande de maraudeurs opérant à partir de l'Afrique du Sud met en lumière la vulnérabilité des petits Etats aux attaques de mercenaires. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point puisque des arguments dans ce sens ont été présentés à maintes reprises par plusieurs délégations. Cependant, ma délégation espère que l'on prêtera attention à la deuxième recommandation qui figure au paragraphe 293, page 60, du rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité, document S/14905. Cette recommandation se lit comme suit :

"Etant donné que la possibilité d'agression par des mercenaires continue à faire peser une grave menace sur la souveraineté et l'indépendance des Etats, et en particulier des petits pays en développement, la Commission recommande que l'on fasse rapidement aboutir les travaux en cours relatifs à l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, afin que la convention puisse être ouverte à la signature aussi rapidement que possible."

Ma délégation appuie sans réserve cette recommandation. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut négliger aucun effort pour mener à bien l'élaboration de la convention aussi rapidement que possible et certainement avant la fin de l'année prochaine. Nous apprécions les préoccupations des délégations qui souhaitent éviter les complications qui découleraient inévitablement de l'existence en droit international de plus d'une définition du terme mercenaire. Nous apprécions également le souci des délégations qui cherchent à faire en sorte que ceux de leurs ressortissants qui pourraient être engagés dans des activités mercenaires se voient garantir un traitement humain une fois capturés. Ma délégation n'ignore pas que certaines délégations - même parmi celles qui sont membres du Comité spécial - préféreraient d'abord qu'il n'y ait aucune convention. Ma délégation lance encore une fois un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils sauvegardent le principe de l'égalité souveraine en prenant les mesures nécessaires pour éliminer les activités mercenaires auxquelles pourraient se livrer leurs ressortissants ou qui pourraient être menées à partir de leur territoire.

M. Moseley (Barbade)

Dans son numéro de mars 1982, le magazine New African cite un journaliste et auteur britannique, Tony Geraghty qui aurait dit : "Il est douteux qu'un entrepreneur militaire quelconque, aussi influent soit-il, puisse organiser une aventure politique risquée sans une aide gouvernementale". L'article poursuit en citant des exemples où M. Geraghty a découvert des liens gouvernementaux, sous une forme ou sous une autre, avec des activités de mercenaires perpétrées dans des pays africains et arabes.

Il ne suffit pas que les délégations défendent en paroles une cause si importante; il ne suffit pas que les gouvernements de nations puissantes versent des larmes de crocodile lorsque des activités de mercenaires, telles que celles qui ont été tentées aux Seychelles, aboutissent à un échec; il ne suffit pas non plus que la communauté internationale ferme les yeux dans les cas où les activités mercenaires sont couronnées de succès.

Ma délégation estime que les Etats doivent assumer une certaine responsabilité pour éliminer les activités des mercenaires et nous croyons également que, dans le cas qui nous occupe, la responsabilité internationale doit prévaloir sur la responsabilité qu'a un Etat de protéger ses citoyens lorsque ces derniers ont l'intention de commettre, commettent ou ont déjà commis une activité mercenaire quelle qu'en soit la forme.

Ma délégation approuve donc sans réserve les recommandations 2, 3 et 4 de la Commission d'enquête. Nous pensons également qu'il faut appliquer la recommandation 5 qui invite l'OACI à poursuivre l'étude de mesures préventives concernant la vérification des bagages sur les avions commerciaux. En ce qui concerne les recommandations 1 et 6, ma délégation est particulièrement heureuse d'accorder son appui - moral puisque c'est la seule forme d'appui que nous puissions apporter dans cette enceinte - aux propositions présentées avec tant d'éloquence par le Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, S. Exc. M. Jacques Hodoul.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : je remercie le représentant de la Barbade des paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NAIK (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à vous présenter mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous chérissons profondément l'amitié étroite qui nous unit à votre grand pays qui, fidèle à ses principes, s'est toujours tenu du côté du Pakistan en ses heures de crise. Les rapports entre nos deux pays sont un exemple de bon voisinage et représentent un élément très positif pour la paix et la stabilité de notre région. Je suis persuadé que votre grande expérience et votre compréhension des relations internationales, ainsi que la sagesse de votre direction permettront au Conseil de sécurité de s'acquitter ce mois-ci, de manière remarquable et avec succès, des importantes responsabilités qui lui incombent.

Je tiens également à saisir cette occasion pour dire à M. Kamanda wa Kamanda, du Zaïre, combien ma délégation apprécie l'admirable façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Dans sa résolution 796 (1981), le Conseil de sécurité a condamné l'agression menée le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles et a créé une Commission d'enquête pour enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de ladite agression ainsi que pour chiffrer et évaluer les dommages économiques.

Nous sommes maintenant saisis du rapport de la Commission, publié sous la cote S/14905. Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation pakistanaise à rendre un hommage sincère au Président de la Commission, M. C. Ozores Typaldos, du Panama, et à ses deux membres, M. J.M. Craig, de l'Irlande, et de M. K. Sezaki, du Japon, pour le rapport circonstancié qu'ils ont soumis sur les divers aspects de l'agression mercenaire lancée contre les Seychelles. Nous avons cependant remarqué avec consternation qu'en raison du refus de l'Irlande, et de M. K. Sezaki, à la Commission d'interviewer les mercenaires, cette dernière n'a pas été en mesure de fournir des renseignements complets sur l'origine et les antécédents de l'agression mercenaire. Nous pensons par conséquent que le mandat de la Commission d'enquête doit être étendu de façon à ce qu'elle puisse présenter un rapport complémentaire au Conseil de sécurité.

M. Naik (Pakistan)

Le rapport actuel de la Commission d'enquête, aussi incomplet qu'il puisse être, ne laisse cependant guère de doute quant au fait que l'opération mercenaire a été ourdie et préparée en Afrique du Sud au sud et avec l'appui du régime raciste.

Le rapport a mis en lumière des informations très nettes concernant la planification de l'agression mercenaire, le recrutement des mercenaires et leurs antécédents. Un certain nombre des personnes recrutées étaient des réservistes de l'armée sud-africaine qui avaient été rappelés. Les armes leur avaient été livrées en Afrique du Sud et ils les avaient essayées également en Afrique du Sud. L'un des mercenaires, actuellement en prison aux Seychelles, est un membre actif du Service national de renseignements de l'Afrique du Sud. En conséquence, au paragraphe 282 de son rapport, la Commission a conclu à juste titre que

"Vu le contrôle serré et efficace qu'exercent les forces de sécurité en Afrique du Sud et la nature des préparatifs effectués dans ce pays pour le lancement de l'opération mercenaire du 25 novembre 1981, notamment pour ce qui est de l'obtention et de l'essai des armes, la Commission a du mal à croire que les autorités sud-africaines n'aient pas, au moins, eu connaissance de ces préparatifs". (S/14905, p. 57)

Après la préparation du rapport de la Commission, une lumière nouvelle a été jetée sur l'affaire, notamment lors du procès des 43 mercenaires en Afrique du Sud accusés de détourner l'avion de Air India. Le témoignage du Chef des mercenaires, le colonel Mike Hoare, est particulièrement révélateur.

Les conclusions de la Commission fondées sur les informations disponibles et les témoignages des mercenaires lors de leur procès pour détournement d'avions montrent clairement la complicité des autorités sud-africaines dans cette épisode sordide. Nous pensons que le Conseil de sécurité, au moment approprié, ne devra nullement hésiter à faire retomber clairement la responsabilité de cet acte d'agression sur le régime raciste d'Afrique du Sud.

M. Naik (Pakistan)

La participation de l'Afrique du Sud à l'agression des mercenaires contre la République des Seychelles doit être considérée dans le contexte de la politique d'agression flagrante, d'ingérence et de déstabilisation menée par le régime raciste contre les Etats africains indépendants voisins.

Dans le cadre de notre opposition totale à toute activité mercenaire où qu'elle soit engagée dans le monde, nous condamnons l'Afrique du Sud pour l'appui qu'elle a apporté à l'agression mercenaire contre les Seychelles. De tels actes de violence, de telles tentatives, ouvertes ou dissimulées, visant à saper la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats constituent une violation grave de la Charte des Nations Unies.

Dans son rapport, la Commission a donné certains détails concernant les pertes subies par la République des Seychelles à la suite de cette agression. Les effets négatifs sur l'industrie touristique et les dommages causés à l'aéroport des Seychelles ont été cités dans le rapport. Des détails supplémentaires sur les effets négatifs à court et à long terme de cette agression mercenaire sur l'économie de la République ont été donnés dans la déclaration claire du Ministre des affaires étrangères des Seychelles. Partageant le point de vue selon lequel les Seychelles ne devraient pas être obligées de porter à elles seules le fardeau de ces pertes, nous appuyons la recommandation de la Commission qui demande qu'une assistance financière, technique et matérielle soit apportée aux Seychelles pour leur permettre de surmonter les difficultés devant lesquelles elles se trouvent depuis l'agression des mercenaires. Un fonds volontaire spécial doit être créé immédiatement à cette fin et la délégation du Pakistan espère que les Etats Membres apporteront généreusement leurs contributions à ce fonds.

L'agression mercenaire a souligné la nécessité urgente de conclure rapidement une Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Cette convention, sans aucun doute, devrait entre autres, tenir compte des recommandations de la Commission qui demande que les Etats fassent tous leurs efforts possibles pour prévenir les opérations mercenaires et que les Etats Membres qui disposent d'informations concernant des activités de mercenaires les communiquent, sans délai, aux gouvernements intéressés.

M. Naik (Pakistan)

La recommandation de la Commission, adressée à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) demandant d'étudier plus avant des mesures préventives destinées à vérifier le transport clandestin d'armes dans les bagages enregistrés sur des avions commerciaux exige également une attention urgente. Un effort concerté est nécessaire pour mettre fin au fléau du terrorisme et des activités mercenaires dans le monde.

Avant de terminer, je tiens à assurer le peuple et le Gouvernement de la République des Seychelles - République soeur de l'océan Indien - de l'appui du Gouvernement et du peuple du Pakistan pour la sauvegarde de leur intégrité territoriale, leur souveraineté nationale et leur indépendance politique.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de Sao Tomé-et-Principe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CASSANDRA (Sao Tome-et-Principe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire, tout d'abord, combien je vous suis reconnaissant ainsi qu'aux autres membres du Conseil d'avoir offert à ma délégation la possibilité de participer aujourd'hui à cet important débat.

Puisque je prends la parole pour la première fois devant cet auguste organe, permettez-moi également, au nom de ma délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter plein succès.

Je voudrais également dire toute mon appréciation la plus sincère à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Zaïre, M. Kamanda wa Kamanda, qui a dirigé avec tant d'efficacité et de compétence les travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

La question actuellement à l'examen est extrêmement claire, et je m'abstiendrai de rappeler les faits, car ils ont été présentés de façon très complète dans les documents dont est saisi le Conseil. Cependant, ma délégation se contentera de faire observer que la conduite des opérations mercenaires, leur préparation très minutieuse, la date à laquelle elles ont été menées et leurs objectifs font nettement ressortir, directement ou indirectement, la responsabilité de l'Afrique du Sud et sa participation auxdites opérations.

Sao Tomé-et-Principe, comme de nombreux autres pays africains, est profondément préoccupée par cette agression dirigée contre les îles soeurs des Seychelles, non seulement parce que nous sommes deux pays petits et fragiles du point de vue économique, mais aussi parce que l'on dispose de preuves de plus en plus abondantes montrant que ce genre d'agression mercenaire fait partie d'une stratégie menée à l'échelle mondiale par des forces internationales réactionnaires pour déstabiliser et reconquérir des Etats souverains et indépendants, surtout en Afrique. Nous sommes préoccupés également parce que nous avons failli être victimes d'une invasion mercenaire en 1977 et parce que nous reconnaissons que le commerce de mercenaires, qui ne fait que croître rapidement, met au défi la souveraineté nationale, et ce, de façon fondamentale.

M. Cassandra (Sao Tomé-et-Principe)

La souveraineté nationale dans un régime démocratique est réellement la souveraineté du peuple. Le recours clandestin à des mercenaires pour réaliser des buts de politique étrangère sape le droit public, conquis à un prix élevé, de gouverner ouvertement dans les affaires internationales. Qu'il me soit permis de citer un bon exemple : en 1976, les représentants du peuple américain au Congrès des États-Unis ont adopté l'Amendement Clark, qui rendait illégale, pour les agences des États-Unis, l'aide apportée aux rebelles en Angola sans avoir obtenu, au préalable, l'approbation du Congrès. Ma délégation estime que l'utilisation de mercenaires sape la souveraineté nationale d'une façon extrêmement dangereuse et illégale, tant dans les pays victimes que dans les pays utilisateurs de mercenaires. C'est pourquoi le Conseil, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nos gouvernements ont le devoir de prendre des mesures concrètes en ce qui concerne la question des Seychelles afin que les risques et les coûts encourus dans toute utilisation future de mercenaires soient considérablement accrus.

Nous disposons d'un vaste ensemble d'informations sur les mercenaires. Ces données doivent être centralisées et diffusées afin de ne laisser aucune échappatoire aux gouvernements qui utiliseraient des mercenaires ou qui permettraient qu'ils soient recrutés sur leurs territoires.

L'on ne peut guère prétendre qu'un mercenaire est capable de combattre pour une bonne cause. Mais il faut aussi clairement opposer l'image sinistre du mercenaire à celle du combattant de la liberté - l'homme ou la femme qui prend les armes seulement parce qu'il ou elle est convaincu(e) que tous les autres moyens ont échoué et lorsque l'oppression insoutenable des autres l'oblige moralement à prendre la décision d'utiliser la force à des fins de représailles.

Jusqu'à présent, ma délégation a suggéré deux formes d'action à la suite de l'agression mercenaire contre la République des Seychelles.

Premièrement, les informations concernant l'ampleur et le caractère des activités mercenaires doivent être centralisées et diffusées.

Deuxièmement, il faut prendre des mesures efficaces pour rendre illégales les opérations de mercenaires. A cet égard, j'appellerai l'attention sur la résolution de l'OUA sur l'agression mercenaire, adoptée au début de

M. Cassandra (Sao Tomé-et-Principe)

cette année. Au paragraphe 9 du dispositif de cette résolution, l'OUA lance un appel

"aux Nations Unies pour accélérer les travaux d'élaboration de la Convention internationale contre le recrutement, le financement et l'accueil des mercenaires pour assurer par la suite sa signature et sa ratification par tous les Etats Membres." (A/37/161, p. 6)

Le troisième type de mesure que ma délégation propose est de demander à la Commission d'enquête des Nations Unies de préparer une suite plus détaillée à son rapport du 15 mars contenant ses conclusions sur l'invasion mercenaire des Seychelles. A notre avis, ce rapport complémentaire devrait permettre de faire la lumière sur les antécédents financiers dont ont bénéficié les mercenaires et les sources et les implications de cette agression.

Pour terminer, je voudrais dire que mon gouvernement condamne cet acte de piraterie qui visait à déstabiliser les Seychelles et à y tenter un coup d'Etat. Nous croyons que ce qui s'est passé ce jour-là aux Seychelles pourrait nous arriver à nous demain et que la seule façon efficace de mettre un terme à des actes de ce type est que chaque pays adopte des lois interdisant clairement ce genre d'activité et que, sans équivoque, il fasse preuve de volonté politique pour garantir l'application de ces lois.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de Sao Tomé-et-Principe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, mes sincères remerciements pour avoir bien voulu m'autoriser à participer au débat sur la question de l'agression armée contre la République des Seychelles.

La condamnation sévère par le Conseil de sécurité, le 15 décembre 1981, de l'agression, menée d'une manière effrontée, par une bande de mercenaires contre la République des Seychelles, pays non aligné et souverain, traduisait clairement la grave préoccupation de la communauté internationale face à l'évolution dangereuse du fléau que représentent les activités criminelles des mercenaires. Cette action unanime, juste et énergique du Conseil, à laquelle s'identifiait la position du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, était un rude coup porté à l'utilisation de mercenaires comme un instrument perfide de subversion dont se servent les milieux racistes, colonialistes et impérialistes pour substituer le gouvernement qui leur est dévoué au gouvernement légitime.

Bien qu'à cette époque aucune preuve officielle n'eût encore été établie, ma délégation avait néanmoins exprimé la certitude que ce coup criminel était un complot cynique concocté par les autorités d'apartheid d'Afrique du Sud, de connivence avec certains milieux impérialistes. Quant aux alliés du régime raciste de Pretoria, tout en feignant d'ignorer l'origine de cette agression, ils s'efforçaient de jongler avec toutes sortes de suppositions, à savoir : s'agissait-il d'une affaire purement intérieure? Est-il légitime pour un gouvernement qui survit à un coup d'Etat de demander qu'une enquête soit menée par les Nations Unies? etc., et ce en vue de minimiser la portée de cette invasion armée et de la noyer sous les aspects des affaires intérieures de ce pays agressé.

Mais ces tentatives ont été jusqu'à maintenant vouées à un échec cuisant puisque les déclarations du chef des mercenaires au cours de son procès pour le détournement d'avion tenu récemment en Afrique du Sud ont révélé sans équivoque l'implication directe dans cette agression des autorités de Pretoria et la complicité impérialiste.

En effet, ce témoignage a montré à l'évidence que le plan d'invasion par les mercenaires contre les Seychelles a été décidé par la haute instance gouvernementale sud-africaine et exécuté au vu et au su du Service de renseignements de ce pays et de ses forces de défense qui avaient fourni le personnel et les armes nécessaires à l'exécution de cette opération. Cette révélation ne doit plus laisser subsister

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

L'ombre d'un doute pour ceux qui en ont encore, quant au danger que représente la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain pour l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des pays de la région et quant à son rôle de fidèle agent d'exécution des noirs desseins des milieux impérialistes. A cet égard, il est fort utile de noter que, selon le journal New York Times, en date du 10 mai 1982, le chef des mercenaires avait tenu l'agent de la CIA, service de renseignement américain, au courant de son plan d'agression et que celui-ci a joué un rôle important dans son exécution contre la République des Seychelles. Si cela est vrai, cela ne doit étonner personne, eu égard à la position géographique importante des Seychelles pour la stratégie des Etats-Unis dans l'océan Indien.

L'agression des mercenaires du 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles, non seulement avait causé des pertes en vies humaines et des destructions matérielles considérables, mais aussi comporte des répercussions graves sur la situation économique de ce pays en voie de développement. A ce propos, ma délégation tient à rendre hommage à la Commission d'enquête créée en vertu de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité qui a accompli honorablement sa mission d'évaluation du préjudice économique provoqué par cette invasion et qui a adopté en conséquence des recommandations spécifiques pour le compenser, en particulier la proposition tendant à créer un fonds spécial.

L'urgence de la situation, la mise en place, le plus tôt possible, d'un tel fonds sera bénéfique pour l'ensemble de la population seychelloise qui continue supporter lourdement les conséquences néfastes de cette attaque odieuse.

Toutefois, force nous est de constater que la Commission d'enquête s'est contentée de mentionner dans son rapport le constat des faits qui ont précédé et suivi l'agression sans pour autant procéder à une profonde investigation sur son origine, les antécédents et le financement de l'agression, conformément à son mandat. Il s'ensuit qu'elle a été amenée à présenter au Conseil de sécurité, comme elle l'a elle-même souligné, un rapport contenant des renseignements incomplets, par conséquent, qu'il ne lui a pas été possible d'y formuler des recommandations politiques concrètes permettant au Conseil de prendre les mesures nécessaires contre les auteurs de ce coup criminel.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

C'est pour cette raison que ma délégation appuie pleinement la proposition figurant dans ce rapport tendant à ce que la Commission d'enquête poursuive ses travaux jusqu'à l'application intégrale de la résolution 496 (1981) et présente un rapport complémentaire au Conseil de sécurité dans les meilleurs délais.

Bon nombre de preuves irréfutables permettent de condamner sévèrement le régime d'apartheid sud-africain pour sa politique d'agression et de déstabilisation contre la République des Seychelles et les autres pays de la région. Toute absence de telles mesures de la part du Conseil ne fera qu'encourager les autorités de Pretoria et leurs acolytes à récidiver. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao tient à rendre hommage au peuple et au Gouvernement des Seychelles pour la vigilance et le courage avec lesquels ils ont écrasé à temps et avec succès l'agression criminelle et les assure de sa solidarité inébranlable dans leur lutte pour défendre leur indépendance et leur souveraineté nationales.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : L'orateur suivant est le représentant de la Grenade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TAYLOR (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et d'exprimer l'espoir que, sous votre sage direction, le Conseil s'acquittera avec succès de sa lourde tâche.

Je vous suis très reconnaissant, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir offert à ma délégation la possibilité de faire une déclaration au cours de la discussion du rapport de la Commission d'enquête du Conseil sur l'attaque mercenaire contre la République des Seychelles.

M. Taylor (Grenade)

La délégation de la Grenade désire également exprimer sa gratitude à S. Exc. M. Kamanda wa Kamanda pour l'excellent travail qu'il a accompli alors qu'il était président du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril.

Ma délégation a décidé de prendre la parole devant le Conseil au sujet de la question qui nous occupe non seulement parce que la souveraineté et l'indépendance politique d'un pays frère sont menacées, mais aussi parce qu'il est évident que le phénomène du mercenariat préoccupe profondément les peuples du monde épris de paix et respectueux des principes.

Aujourd'hui, les soldats de fortune braquent pratiquement leurs fusils sur les chefs de gouvernements légitimes dans diverses parties du monde. En outre, la possibilité qu'ont ces vagabonds de jeter les pays dans le chaos est soulignée par le fait qu'ils sont toujours au service d'intérêts puissants.

Plusieurs attaques mercenaires sérieuses ont été commises récemment qui paraissent à la fois grotesques et comiques : elles ont donc soulevé des rires gargantuesques dans certains milieux. Cependant, pour des milliers de personnes, la menace d'une invasion mercenaire ne prête pas à rire. La présence d'un seul mercenaire, même dans un coin obscur du monde, déstabilise et intimide certains gouvernements et certains peuples. Les appréhensions de ces gouvernements et de ces peuples se comprennent et sont légitimes, si l'on considère le fait que l'utilisation des mercenaires semble être un instrument de la politique étrangère de certains gouvernements. Je tiens à faire observer qu'à notre avis, le mercenaire est le produit d'un certain environnement politique et économique.

Ce n'est pas par hasard que le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud a complété avec des mercenaires pour renverser le Gouvernement de la République des Seychelles. Le Gouvernement de la République des Seychelles, en vertu de sa position militante et intransigeante à l'encontre du système de génocide qu'est l'apartheid, est une épine dans le pied pour l'Afrique du Sud.

Le mercenariat est immoral autant que criminel. Cette pratique est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, notre organisation doit adopter une convention comportant des mesures très dures contre ceux qui organisent, financent, instruisent et emploient des mercenaires.

M. Taylor (Grenade)

Nous ne pouvons continuer à réaffirmer pieusement notre foi inébranlable dans les principes des Nations Unies ni défendre le caractère sacro-saint de la Charte si nous ne punissons pas ceux qui emploient ces modernes boucaniers. L'appui donné au mercenariat est une invitation à revenir à la loi de la jungle.

Ma délégation peut parler avec une certaine autorité de la question que nous examinons, car nous savons à quel point il est démoralisant de vivre dans la crainte d'une invasion mercenaire. Il y a quelques mois, l'un des chefs d'un groupe mercenaire qui avait l'intention de renverser le Gouvernement de la Dominique a indiqué, dans une interview avec The Globe and Mail du Canada, que le but ultime de son groupe était de renverser le Gouvernement de la Grenade. Le même chef mercenaire a également révélé que son groupe avait eu plusieurs discussions avec Eric Gairy, ancien premier ministre de la Grenade, qui réside maintenant aux Etats-Unis.

La délégation de la Grenade a écouté très attentivement la déclaration faite devant le Conseil par le Ministre des affaires étrangères des Seychelles. A ce stade de la discussion, nous désirons nous associer à l'appel adressé par ce ministre aux Nations Unies et à d'autres organisations leur demandant de fournir sans délai, par le truchement d'un fonds approprié des Nations Unies, une assistance matérielle, technique et financière à la République des Seychelles pour lui permettre de faire face aux problèmes découlant de l'agression mercenaire. Le Gouvernement de la Grenade apportera sa contribution à ce fonds.

En outre, nous demandons aux Nations Unies de dresser l'inventaire des individus et des groupes qui soutiennent, équipent, recrutent, instruisent ou encouragent les mercenaires. Il faut noter tout spécialement les gouvernements qui pourraient autoriser l'instruction ou le recrutement de mercenaires sur un territoire qui serait sous leur juridiction ou en tout lieu dont ils ont le contrôle, ou qui offriraient les facilités pour le transit, le transport ou toutes autres opérations de mercenaires.

En conclusion, je veux recommander au Conseil la lecture de Machiavel sur la question du mercenariat. Il y a quelque 500 ans, Machiavel écrivait :

M. Taylor (Grenade)

"Le mercenaire et l'auxiliaire sont sans aucun profit et sont dangereux, et le prince qui fonde la durée de son gouvernement sur ses forces mercenaires ne se sentira jamais ferme ou en sécurité; car les mercenaires sont divisés, ambitieux, indisciplinés, infidèles, insolents vis-à-vis de leurs amis, abjects à l'égard de leurs ennemis, sans crainte de Dieu ni foi dans les hommes... En temps de guerre, ils désertent et la raison en est que ce n'est ni par amour ni par souci de l'honneur qu'ils sont sur le champ de bataille. Ils ne connaissent que leur salaire et ce n'est pas là une considération assez forte pour les inciter à mourir pour vous; tant que vous n'avez pas besoin de leurs services, ils sont d'excellents soldats, mais dites-leur qu'il y a une bataille à livrer et ils se débanderont avant de combattre ou bien ils désertent pendant la bataille..."

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la Grenade des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afghanistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Nous sommes persuadés que, sous votre très capable direction, le Conseil aboutira à des résultats positifs.

Je voudrais également adresser tous nos remerciements à l'ambassadeur Kamanda wa Kamanda, représentant du Zaïre, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'avril, qui a été très chargé.

Permettez-moi de remercier également le Conseil d'avoir permis à notre délégation de prendre la parole ici sur la question en discussion.

L'impérialisme international dirigé par l'impérialisme des Etats-Unis, en raison de sa nature agressive nourrit et machine différents complots et différentes conspirations par l'intermédiaire de ses services de renseignements dans diverses parties du monde, dans le but d'aggraver la tension et de pêcher en eau trouble. Les impérialistes, afin de mettre en oeuvre leurs desseins

M. Zarif (Afghanistan)

haineux ont recours non seulement à leur moyens propres mais également à ceux qui sont à la disposition de leurs sbires dans le monde entier. Ils fournissent un appui financier, politique et militaire aux régimes et aux forces antipopulaires, ils les utilisent comme des instruments pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, pour déstabiliser et renverser leurs gouvernements indépendants et progressistes et pour réprimer les mouvements de libération nationale.

Le régime raciste de l'Afrique du Sud est l'un des sbires de l'impérialisme dans cette chaîne, qui s'est assigné pour tâche de renverser le gouvernement légal de la jeune République des Seychelles.

Les raisons pour lesquelles cette nation petite mais éclairée figure sur la liste noire de l'impérialisme sont évidentes : les Seychelles ont adopté la voie socialiste pour leur développement socio-économique. S'appuyant sur un ferme engagement en faveur de la paix et de la détente internationale, le Gouvernement des Seychelles appuie fermement la proclamation de l'océan Indien en tant que zone de paix et demande le démantèlement immédiat des bases militaires impérialistes de cette région. En tant que nation non-alignée et anti-impérialiste, les Seychelles se tiennent aux côtés de toutes les nations et de tous les mouvements de libération qui luttent pour obtenir et conserver leur indépendance et s'opposent à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme, à l'apartheid et au sionisme.

M. Zarif (Afghanistan)

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que l'impérialisme cherche à renverser le Gouvernement des Seychelles. Après leur accession à l'indépendance, les Seychelles ont été confrontées à une série de conspirations tramées par l'impérialisme et le régime raciste d'Afrique du Sud. Le 29 avril 1978, un coup d'Etat tenté contre le Gouvernement a été réprimé avec succès. Sept mois seulement plus tard, le Gouvernement de la République des Seychelles, avec la participation directe du peuple seychellois, a déjoué un autre coup d'Etat qui avait été tenté avec l'assistance de mercenaires. Ainsi, la dernière invasion de mercenaires n'a certes pas été une surprise.

Les "chiens de la guerre" ont déjà été lancés contre de nombreux pays ainsi que de nombreux mouvements de libération. Les chiens de l'impérialisme ont suivi la trace sanguinolante laissée par leurs maîtres au Congo, jusqu'à l'assassinat du dirigeant africain Patrice Lumumba.

Les Seychelles, en tant que victimes de l'agression mercenaire, ont été précédées, il y a longtemps, par l'Angola et le Mozambique. Il est tout à fait étonnant que le régime de l'apartheid, alors que le 20ème siècle est tellement avancé, puisse encore avoir le droit d'envahir de cette manière un Etat souverain indépendant. Il est encore plus scandaleux qu'une telle prétention soit implicitement appuyée par les leaders et les forces dirigeantes de l'Ouest qui, à une heure aussi tardive, insistent encore pour porter le "fardeau de l'homme blanc" du pillage dans le continent noir.

Nombre de criminels identifiés et de professionnels du terrorisme des Etats-Unis, du Canada, de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Australie, de l'Italie, d'Israël et du Chili ont participé de façon tout à fait ouverte à des opérations semblables.

Le célèbre trente-deuxième bataillon spécial des forces sud-africaines, connu sous le nom de "bataillon bufle", est composé de vétérans de la sale guerre du Viet Nam, d'anciens soldats des "Bérets verts", d'unités de subversion spéciale de l'armée des Etats-Unis ainsi que d'hommes issus de détachements punitifs de l'ancien régime rhodésien.

M. Zarif (Afghanistan)

C'est un loup qui crie "aux loups" lorsque l'impérialisme et ses alliés divers entonnent le chœur ennuyeux du "terrorisme international". Ce sont eux qui ont de plus en plus recours au terrorisme pour défendre leurs derniers bastions branlants. C'est le terrorisme à échelle internationale ne respectant aucune frontière nationale qui a pris les armes contre des nations progressistes et éprises de paix. Les exemples de ce terrorisme brutal pratiqué de façon artistique par ces forces sont beaucoup trop nombreux pour que nous en dressions la liste. Mais le plus célèbre d'entre eux est sans doute l'utilisation toujours plus importante et ouverte de mercenaires dans des combats de dernière ligne contre les mouvements de libération nationale.

Le sujet dont nous débattons n'est que le dernier exemple patent d'agression mercenaire. Les détails de cette histoire font bien ressortir la nature diabolique de l'opération, d'autant plus que le régime de Pretoria avait officiellement admis l'utilisation régulière de mercenaires occidentaux par le régime raciste pour tenter d'étouffer toutes les protestations africaines.

Il est intéressant de constater que le "monde libre", loin de diminuer son aide aux gangsters du régime raciste allié, l'encourage. Le recrutement de "chiens de guerre" est pratiqué de façon éhontée dans la presse occidentale. Le seul prétexte auquel ont recours les fonctionnaires occidentaux pour se justifier consiste à déclarer qu'il n'existe pas de législation interdisant les citoyens de leurs pays à servir dans les armées d'autres Etats. Ce retour en arrière médiéval qui consiste à reconnaître le droit de tuer pour de l'argent est donc ainsi sanctifié en tant que partie intégrante de la philosophie du "monde libre", qui n'est pas négociable. En fait, c'est sans doute la "liberté de l'individu" qui permet le libre jeu des forces de marché pour lesquelles les considérations comme la liberté d'autres nations ne sauraient compter.

Après la mésaventure des Seychelles, des impérialistes ont essayé résolument, mais futilement, de décrire cette invasion comme un événement interne. Cependant, en quelques heures, des faits irréfutables concernant la participation directe de services de renseignements des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud sont apparus.

M. Zarif (Afghanistan)

Dans ses déclarations aux autorités seychelloises, Dolinschek, officier de haut rang des services secrets sud-africains, capturé à Victoria, a révélé que le Gouvernement sud-africain était non seulement au courant de l'invasion des îles, mais qu'il avait également fourni des armes, des facilités d'entraînement et des faux documents à cette bande d'assassins. D'après le journal de Johannesburg, The Star, le célèbre colonel Michael Hoare, qui a dirigé la bande, a recruté des mercenaires en Afrique du Sud grâce à des fonds en provenance des Etats-Unis. Les révélations de "Mike le fou" devant la Cour ont levé le doute qui aurait pu exister quant à la participation directe des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud. S'exprimant devant le Tribunal, il a reconnu que le Gouvernement sud-africain avait approuvé l'invasion et que les armes utilisées pour cette invasion avaient été fournies par l'armée sud-africaine. Il a fourni au Tribunal les factures de ces armes, à titre de preuve.

Les rapports entre Hoare et la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis sont bien connus et remontent au début des années 60, lorsqu'il commandait les forces mercenaires au Congo belge. D'après lui, la CIA a été consultée sur ce plan et le suivait par l'intermédiaire d'un de ses agents en Afrique du Sud. Eschel Rhodie, ancien secrétaire à l'information de l'Afrique du Sud, a déclaré dans une interview au Durban Sunday Express que : "... personne ne croira que les services secrets de l'Afrique du Sud n'ont pas coordonné leur opération avec des partenaires situés de l'autre côté de l'océan pour l'atterrissage de mercenaires aux Seychelles". Sans doute la politique du Gouvernement Reagan de "participation constructive" entre l'Afrique du Sud et les Etats-Unis trouverait son explication la plus probante dans ce contexte. Rhodie a déclaré que dans le cadre de ce qu'on appelle the "gentleman's agreement", les services secrets de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis ont sans cesse échangé des informations d'intérêt mutuel. Il a également fait observer le rôle joué dans l'invasion par des sociétés britanniques, françaises et néerlandaises qui ont des intérêts aux Seychelles.

M. Zarif (Afghanistan)

Plus le temps passe, plus il devient évident que les services de renseignements de l'impérialisme, en étroite collaboration avec the National Intelligence Service (NIS) du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud ont monté toute l'opération qui visait à mettre en place leur fantoche James Mancham.

Personne ne fut étonné d'apprendre que Petty, un officier supérieur de l'American Peace Corps, se trouvait aux Seychelles au moment de l'agression. Tout le monde sait que le Peace Corps sert de couverture aux activités subversives de la CIA dans les pays en développement. Ce n'est pas non plus un hasard si l'ambassadeur américain au Kenya, William Herrop, également en poste aux Seychelles, se trouvait dans l'île à ce moment-là.

La majorité écrasante des nations ont condamné dans les termes les plus vifs l'agression des mercenaires de l'impérialisme contre les Seychelles. Des manifestations massives de milliers de personnes à travers les rues de Victoria ont témoigné de l'indignation ressentie par ces gens devant les desseins malsains de l'impérialisme. Selon le journal Beeld, publié au Transvaal, les organisateurs de l'attaque contre les Seychelles n'ont pas pour autant abandonné leurs complots abominables. En effet, un autre groupe important de mercenaires sud-africains est actuellement formé en vue d'une autre attaque contre les Seychelles. C'est un témoignage éloquent du désespoir de l'impérialisme qui nourrit encore l'illusion que des terroristes professionnels peuvent entraver les progrès d'une nation tout entière.

Il est temps qu'une initiative internationale soit prise pour mettre un terme à ces pratiques médiévales que l'on demande au monde d'accepter comme une réalité de la vie moderne. Nous lançons un appel pressant afin que l'on élabore rapidement une convention internationale contre l'utilisation de mercenaires.

En ce qui concerne le rapport présenté par la Commission d'enquête, tout ce que nous pouvons dire pour l'instant, c'est que le mandat de la Commission devrait être prolongé afin de lui permettre de réunir davantage de preuves quant à la participation de l'Afrique du Sud impérialiste à l'agression et de faire rapport sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil relative à une aide économique aux Seychelles.

M. Zarif (Afghanistan)

Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan sont aux côtés du peuple et du Gouvernement des Seychelles. Nous exigeons fermement l'extradition de tous les mercenaires vers les Seychelles. Nous appuyons l'institution d'un tribunal international chargé de juger les crimes commis par cette bande de gangsters. Nous appuyons également la création d'un fonds spécial pour aider le Gouvernement des Seychelles à réparer les dommages causés par l'invasion. Pour notre part, nous sommes prêts à apporter une contribution à ce fonds, encore qu'elle sera très modeste.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de l'Afghanistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LOBO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la République populaire du Mozambique tient tout d'abord à vous féliciter pour la manière compétente dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mai. En prenant aujourd'hui la parole devant ce conseil, ma délégation ne saurait manquer de rappeler ici les liens d'amitié et de solidarité qui, depuis tant d'années, unissent nos deux peuples dans la lutte. La République populaire de Chine s'est trouvée à l'avant-garde de la lutte des peuples colonisés pour l'indépendance et la dignité.

Ma délégation souhaite également rendre hommage à S. Exc. M. Kamanda wa Kamanda, Représentant permanent du Zaïre, qui, au cours du mois d'avril, a marqué la présidence du Conseil de sécurité du sceau de ses qualités professionnelles et de son attachement à la cause de la paix et de la justice.

La délégation de la République populaire du Mozambique a le sentiment que nous sommes placés devant un problème de menace à la paix et à la sécurité internationales découlant de la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République des Seychelles par une bande de mercenaires dont la base est en République sud-africaine. Ce pays, l'Afrique du Sud, s'est livré à toute une série de menaces, de provocations et d'actes de déstabilisation de la région de l'Afrique australe tout entière.

M. Lobo (Mozambique)

L'agression commise par les mercenaires, qui avait pour but le renversement du gouvernement progressiste du Président Albert René, n'est que le plus récent d'une série d'actes de déstabilisation entrepris au cours des quatre dernières années par la République Sud-africaine.

Depuis que le parti populaire unifié des Seychelles a pris le pouvoir le 5 juin 1977, l'archipel a été la cible de plusieurs tentatives d'agression de la part des mercenaires ayant leur base en Afrique du Sud.

En avril 1978 et novembre 1979, des tentatives furent faites pour renverser le Gouvernement des Seychelles. Ces tentatives ont échoué en raison des mesures préventives prises par les autorités locales. Dans les deux cas, de grandes quantités d'armes et de munitions furent trouvées en possession des éléments arrêtés par les autorités. Ces armes étaient transportées clandestinement aux Seychelles depuis l'Afrique du Sud. La complicité de James Mancham est apparue évidente. L'agression du 25 novembre 1981 a été l'opération la plus ample et la mieux planifiée qu'aient entrepris les ennemis de la République des Seychelles et elle a mis en lumière l'agressivité croissante de l'impérialisme dans la région. C'était la troisième fois que l'on tentait d'installer aux Seychelles un régime pro-Pretoria depuis 1977, date à laquelle le Gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Ce n'est pas par un simple hasard que la République des Seychelles a été victime de tentatives de coups d'Etat et de déstabilisation. La situation stratégique de l'archipel, au carrefour de l'océan Indien, du golfe Persique et de la région de l'Afrique australe, sur la route des navires pétroliers, a transformé cette région du monde en un des foyers de tension les plus critiques que connaisse actuellement la communauté internationale.

Il n'est donc pas surprenant que la République des Seychelles, pays qui se trouve à l'avant-garde du mouvement non aligné, devienne la cible de l'impérialisme dans la région de l'océan Indien.

De tous les pays de l'océan Indien, la République des Seychelles est l'un des plus convoités du point de vue militaire par les cercles impérialistes. C'est la raison pour laquelle nous avons assisté à des tentatives incessantes visant à installer des forces extérieures à la région dans la République des Seychelles. Ces tentatives s'inscrivent dans les plans stratégiques des Etats-Unis et de l'OTAN qui cherchent à investir plus encore les pays de l'océan Indien et à s'assurer le contrôle des routes des navires porteurs de pétrole et autres matières premières produites dans la région. Aujourd'hui, les Seychelles ne sont plus un paradis pour les seuls touristes.

M. Lobo (Mozambique)

D'un simple paradis exotique, les Seychelles sont devenues un objet de courtoisie pour certaines puissances occidentales qui souhaitent y installer des bases militaires. Le cas des Seychelles doit également être considéré dans une perspective politique. Les tentatives constantes de déstabilisation de la République, les pressions toujours croissantes exercées sur le Gouvernement du Président Albert René, ne sont qu'une réaction à la politique progressiste menée dans tous les domaines, intérieur et extérieur, par le Président René, depuis qu'il a pris le pouvoir. L'orientation politique du Gouvernement des Seychelles, si on la considère dans son contexte historique marqué par les quatre dernières années de la domination coloniale britannique aux Seychelles comme dans celui des tentatives de néo-colonisation et de démembrement des Seychelles, est nécessaire pour sa propre survie en tant qu'Etat indépendant et souverain.

L'encouragement et l'organisation d'activités mercenaires contre des Etats souverains constituent une infraction aux principes du droit international et vont à l'encontre des objectifs de la Charte des Nations Unies qui incarne les aspirations de tous les Etats à vivre dans la paix, la sécurité et la liberté, à l'abri de toute menace de la part de forces extérieures.

Notre propre expérience de la lutte révolutionnaire et l'histoire de la résistance du peuple du Mozambique nous ont appris à respecter la dignité des autres nations, parce que pour nous la liberté n'est pas un don ou une concession paternaliste. La liberté est une conquête obtenue au prix d'immenses sacrifices et au prix du sang des peuples dans la lutte contre l'oppression.

M. Lobo (Mozambique)

Le peuple du Mozambique souhaite vivre en paix. Tout particulièrement importants pour la région sont les efforts concertés et assidus que nous faisons avec tous les autres pays de la région pour faire de l'océan Indien une zone de paix exempte d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous répudions toute manoeuvre qui viserait à établir des bases militaires étrangères dans la région ou à installer une présence militaire quelconque qui menacerait la paix dans la région et la souveraineté des Etats de l'océan Indien.

Nous considérons que l'agression perpétrée le 25 novembre 1981 contre la République des Seychelles constitue un acte menaçant sérieusement et directement l'intégrité territoriale d'un Etat Membre des Nations Unies et la sécurité intérieure des autres pays de la région. L'invasion mercenaire de la République des Seychelles est un acte d'agression armée contre un Etat Membre des Nations Unies. Nous invitons donc la communauté internationale à adopter les mesures appropriées prévues dans les dispositions de la Charte.

La communauté internationale ne saurait rester indifférente lorsqu'un pays non aligné, Etat Membre des Nations Unies, est victime d'un acte d'agression armée perpétré par une bande de hors-la-loi internationaux. Les organes judiciaires de l'Afrique du Sud se sont révélés être un instrument docile aux mains du régime d'apartheid. Les agresseurs criminels qui ont violé les propres lois de l'Afrique du Sud ont été libérés après un semblant de procès, qui n'a servi en définitive qu'à jeter davantage de boue sur la participation grotesque de l'Afrique du Sud à l'invasion mercenaire de la République des Seychelles.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue à prétendre qu'il n'était pas au courant des plans des mercenaires. La Commission d'enquête, lorsqu'elle s'est rendue en Afrique du Sud, n'a pas été autorisée à s'entretenir avec les mercenaires. Le Gouvernement sud-africain n'a pas coopéré avec le Conseil de sécurité. C'est bien la preuve que le Gouvernement de l'Afrique du Sud était pleinement au courant de l'invasion avortée de la République des Seychelles et que, en fait, il y a même participé.

La délégation du Mozambique tient à dire combien elle a apprécié le rapport établi par la Commission et qu'elle appuie entièrement ses recommandations. Dans ce contexte, nous nous associons à l'appel lancé en vue d'accorder une aide financière, technique et matérielle à la République des Seychelles pour qu'elle

M. Lobo (Mozambique)

puisse réparer les dommages matériels considérables résultant de l'agression mercenaire contre son territoire.

A luta continua!

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre nos plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil pourra faire face à ses responsabilités en un moment particulièrement difficile. Nous voudrions également remercier le Président sortant, l'ambassadeur Kamanda wa Kamanda, d'avoir fait bénéficier le Conseil de ses talents diplomatiques au cours du mois d'avril.

Ma délégation a demandé la parole non seulement pour condamner l'agression armée contre la République des Seychelles mais également pour exprimer sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement de ce pays. Compte tenu du rapport dont le Conseil est saisi et des informations supplémentaires publiées après le 15 mars 1982, nous tenons le régime de Pretoria responsable de l'invasion mercenaire commise le 25 novembre 1981. Cette invasion représente une grave violation de la Charte des Nations Unies car elle a été perpétrée en pleine violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays non aligné et en développement. Il ne fait aucun doute que l'invasion visait à renverser le Gouvernement de la République des Seychelles et à remettre en place un régime fantoche aux ordres du régime raciste de Pretoria et de ses alliés. Grâce à la vigilance et à la résistance de la République des Seychelles, l'expédition mercenaire n'a pas pu accomplir ses sinistres desseins concoctés dans l'ombre mais réalisés au grand jour.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Pour pouvoir évaluer correctement les motifs de cet acte d'agression ouverte contre un petit pays d'une région stratégique il faut tenir compte du contexte stratégique plus vaste ainsi que du moment où cette invasion a eu lieu étant donné qu'elle a coïncidé avec les activités militaires menées par les Etats-Unis dans le cadre d'un plan directeur connu sous le nom d'alliance stratégique, et de la mise en place des forces de déploiement rapide dans la région s'étendant de l'Afrique du Sud au Moyen-Orient. S. Exc. le Ministre des affaires étrangères des Seychelles a attiré l'attention de la Commission d'enquête sur l'existence éventuelle d'un lien entre l'opération militaire dirigée contre son pays qui s'est déroulée le 25 novembre 1981 et l'opération "Bright Star" à laquelle se livraient les forces armées des Etats-Unis en Egypte. Cela est indiqué au paragraphe 129 du rapport de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 496 (1981), où il est dit :

"Le Ministre a suggéré que la Commission demande aux services de renseignement de certaines des grandes puissances s'ils en avaient eu connaissance" - c'est-à-dire connaissance du dernier complot - ", d'autant plus que la tentative de coup d'Etat avait eu lieu alors que l'opération 'Bright Star' était encore en cours." (S/14905, p. 30)

Il est nécessaire de rappeler que la Commission d'enquête a pour mandat d'enquêter sur l'origine, les antécédents et le financement de l'agression mercenaire du 25 novembre 1981 ainsi que d'évaluer les dommages subis, sur le plan économique, par la République des Seychelles à la suite de cette invasion. Si nous nous félicitons de la recommandation faite par la Commission à propos des dommages subis par la République des Seychelles et qui a été acceptée par les victimes de l'agression, nous pensons que d'autres aspects de l'enquête sont incomplets. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil le 20 mai 1982, le Ministre des affaires étrangères des Seychelles a dit :

"Toutefois, du point de vue de mon gouvernement, le rapport, en dépit du désir manifeste de la Commission de remplir intégralement le mandat qui lui a été confié, n'élucide pas pleinement l'origine, les antécédents et le financement de l'agression contre la République des Seychelles.

D'ailleurs, la Commission en est consciente, comme en témoigne le paragraphe 274 du rapport [S/14905] :

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

'Les renseignements dont dispose la Commission sont loin d'être complets, en particulier en ce qui concerne l'origine et les antécédents de l'opération.'" (S/PV.2359, p. 18 et 19/20)

La Commission elle-même n'a jamais prétendu avoir achevé sa mission d'enquête. Le paragraphe 274 de son rapport au Conseil de sécurité se lit comme suit :

"Les renseignements dont dispose la Commission sont donc loin d'être complets, en particulier en ce qui concerne l'origine et les antécédents de l'opération. Il n'est pas à exclure que des renseignements complémentaires très importants relevant de son mandat seront peut-être révélés pendant le procès, actuellement en cours en Afrique du Sud, relatif au détournement d'avion." (S/14905, p. 56)

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Il incombe donc au Conseil de sécurité de prier la Commission, qui précédemment n'a ménagé aucun effort, de continuer ses recherches en vue de déterminer l'origine et le financement de l'agression perpétrée le 25 novembre 1981 par des mercenaires contre la République des Seychelles.

La poursuite de l'enquête est impérieuse car depuis le 15 mars 1982 nombre d'éléments nouveaux ont fait surface, dont le témoignage du colonel Michael Hoare, chef des mercenaires, actuellement jugé en Afrique du Sud sur la seule inculpation de détournement d'avion, Michael Hoare aurait déclaré que :

"le Gouvernement sud-africain avait approuvé la tentative de prise de pouvoir et fourni les armes ... et aurait fourni comme preuve une facture de l'armée sud-africaine, attestant qu'on avait livré à son domicile des armes et des munitions destinées au coup d'Etat."

(S/15056, Annexe, p. 1)

La presse a publié d'autres rapports concernant la participation probable de puissances étrangères. Afin de ne pas préjuger de la question, qu'il suffise de rappeler l'article publié dans le New York Times, dont le texte a été publié dans le document S/15065 du 10 mai 1982. Selon cet article du New York Times, en date du 4 mai, le chef des mercenaires impliqué dans cette attaque contre la souveraineté des Seychelles a témoigné :

"que le Gouvernement sud-africain avait approuvé la tentative de prise de pouvoir et fourni les armes ...". (S/15056, Annexe, p. 1)

Le 10 mai, dans le même journal, a paru un article où il est dit que ce mercenaire :

"avait rencontré un représentant de la CIA à Prétoria et l'avait informé du projet de coup d'Etat. Les Etats-Unis étaient intéressés ... en raison de l'importance stratégique des Seychelles." (S/15065, p. 2)

La question dont le Conseil est saisi n'a pas un caractère provisoire, car l'Afrique du Sud a élevé au rang d'institution l'emploi de mercenaires pour exécuter ses agressions armées non seulement contre les Seychelles mais encore contre certains pays africains. L'Afrique du Sud encourage l'utilisation de mercenaires pour favoriser ses desseins agressifs contre des pays voisins.

Le Ministre de la justice d'Afrique du Sud aurait déclaré n'avoir connaissance

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

d'aucune loi, de droit écrit ou de droit coutumier, qui interdit à un peuple de conspirer contre tout gouvernement. Cette déclaration prouve à l'évidence que l'Afrique du Sud était et est un havre pour les activités des mercenaires. La pleine responsabilité du régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud devrait pour toute enquête faire l'objet d'une haute priorité. Il faut, sur le plan international, relever les défis constants du régime d'apartheid si l'on veut préserver la survie des petits Etats qui, dans cette partie de l'Afrique, sont vulnérables à la politique et aux pratiques tentaculaires du régime de Pretoria.

Le mercenariat doit être éliminé une fois pour toutes. Nous avalisons donc la recommandation figurant à l'alinéa 2) du paragraphe 293 de la Commission, où il est dit qu'il faut faire aboutir rapidement :

"les travaux en cours relatifs à l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, afin que la convention puisse être ouverte à la signature aussi rapidement que possible." (S/14905, p. 60)

Entre-temps, rien n'empêche le Conseil de sécurité de demander au régime de Pretoria d'extrader immédiatement aux Seychelles tous ceux qui ont participé à l'attaque mercenaire lancée contre la République des Seychelles. Nous croyons fermement que le procès des auteurs du détournement, qui a lieu actuellement en Afrique du Sud n'est rien d'autre qu'une tentative faite pour tourner la véritable question, pour tourner le crime qui en est à l'origine : le mercenariat.

Pour terminer, je vais répéter ce qui a déjà été dit au Conseil il y a quelques jours par le représentant du Bénin : pour nous les mercenaires sont des unités spéciales anonymes, qui font partie des troupes régulières des armées impérialistes, étant donné qu'ils sont recrutés, financés, dirigés, formés et armés par des officiers de l'armée régulière de l'Afrique du Sud, et qu'il est impossible de dénoncer le mercenariat international et de le combattre sans démasquer les forces qui l'organisent et le font agir. Les groupes de

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

mercenaires armés sont devenus un nouveau moyen de destruction massive qui est entré dans la stratégie globale de l'impérialisme international en vue d'une reconquête coloniale des Etats du tiers monde.

Nous, les Etats du tiers monde, devons relever comme il convient les nouveaux défis lancés par le mercenariat, car le mercenariat est l'une des inventions les plus perfides de l'histoire contemporaine.

Chacun de nous doit se souvenir du Viet Nam, du gangstérisme sioniste dont sont victimes le peuple palestinien et le peuple syrien, auquel participent des gangs sionistes recrutés aux quatre coins du monde, et dont la tâche spécifique est de tuer, détruire et spolier sans scrupules ni hésitations.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays et pour moi.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de cette question aura lieu demain, mardi 25 mai, à 16 heures.

Je rappelle aux membres du Conseil de sécurité que l'examen de la question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) reprendra demain, mardi 25 mai, à 10 h 30.

La séance est levée à 19 h 20.